



ANNEXES AUX STATUTS N°1

Historique de fondation

L'organisation du territoire « vignoble » s'est réalisée en strates successives depuis plusieurs générations, en fonction de l'intérêt économique grandissant pour la production de muscadet qui a supplanté toutes les autres productions autour des années 1970.

L'interminable dégradation du marché ces quinze dernières années n'en finit plus d'impacter féroce­ment les exploitations, les hommes et finalement tout le territoire qui se découvre en paysage mité de parcelles de vignes abandonnées en non-valeur économique, sans avenir ou allant vers les friches.

La situation structurelle du vignoble sur le plan foncier, faite de multiples propriétés et de petites parcelles qui n'ont très souvent pas été remembrées, renforce si besoin était, cet état de fait.

Les tentatives de remédier à la situation par les collectivités et la profession en ont fait l'amère expérience se heurtant également à la qualité agronomique des terres libérées qui ne permet pas d'envisager facilement et durablement le retour à la polyculture élevage.

La crise agricole qui sévit durement pour les mêmes raisons en faisant des dégâts similaires n'offre pas de perspectives économiques intéressantes de ce côté.

Il faut ajouter à ces considérations la moyenne d'âge des viticulteurs. Cette crise condamne trop souvent les exploitations à une cessation pure et simple avec abandon du vignoble au moment du départ à la retraite.

À ces difficultés structurelles s'ajoute la catastrophe climatique des années 2016 et 2017, à la suite d'aléas déjà apparus en 2014 et 2015. Elle met en très grand danger bon nombre d'exploitations viticoles dont l'équilibre financier n'a cessé de se précariser depuis le début de la crise.

La déprise viticole va ainsi très probablement continuer de s'accroître sans que des solutions ou des perspectives durables n'apparaissent clairement.

Seul élément inédit et récent, une arrivée massive de populations nouvelles dans le territoire qui pourrait, sur le plan sociologique, aérer cette atmosphère nourrie d'un fatalisme de plus en plus étouffant. Souvent éloignées des traditions mais aussi plus soucieuses de santé publique, elles font émerger des perspectives novatrices pour satisfaire leur demande d'une alimentation plus saine et veulent être entendues pour le respect de leur cadre de vie.

La présence de nombreuses AMAP¹ témoigne de l'intérêt grandissant des nouveaux habitants pour une alimentation saine produite localement.

La création des CIGALES², au nombre de quatre dans le vignoble, plaide en faveur d'une volonté naissante d'engagements concrets de la population pour améliorer son cadre de vie.

De jeunes porteurs de projets débattent régulièrement et mettent en commun des idées et des besoins lors de cafés-installation (domaine agricole) organisés localement.

Un premier groupe de travail entre militants associatifs et syndicaux s'est formé à partir de ces constats. Ce groupe s'est donné comme objectif de travail la réflexion sur les moyens à mettre en œuvre pour créer une nouvelle offre économique en répondant aux préoccupations locales nouvelles.

Les premiers constats

Les causes économiques connues de non transmission des parcelles au moment des cessations d'activités ou de leur abandon ont orienté les débats sur les conditions indispensables pour les diriger vers des productions nouvelles. Ce sont en premier lieu :

- L'arrachage ou la libération de la parcelle.
- Le regroupement des parcelles en unités de taille exploitable dans le cadre d'une exploitation de type polyculture/élevage.
- Le besoin d'une rénovation agronomique des sols.

Ces premières conclusions débouchent d'abord sur une impasse financière. Le coût important (estimé à environ 3000€ de l'hectare) de la libération de la parcelle est insupportable pour le propriétaire et il décourage d'emblée un hypothétique porteur de nouveau projet.

Elle font également apparaître un besoin de temps (plusieurs années) pour deux raisons :

- l'amélioration agronomique des sols.
- qu'un regroupement de plusieurs propriétés permette la constitution de parcelles utilisables.

En attendant, la situation se dégrade d'elle-même, les parcelles débarrassées restent au mieux en l'état. Les causes profondes identifiées nécessitent désormais une prise de conscience générale pour une action globale.

1 : A.M.A.P. : Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne

2 : CIGALES : Club d'Investisseurs pour une Gestion Alternative et Locale de l'Épargne Solidaire.

Un besoin d'une transformation structurelle

L'idée a ainsi germée de défendre le besoin d'un "système-outil" pour prendre en charge et gérer dans le temps le regroupement et la transformation des parcelles avant de les orienter vers des productions nouvelles. Il aurait pour buts principaux :

- En premier lieu de sortir les déprises viticoles de leur absence de statut (ni louées, ni exploitées en titre, ni régime forestier), mais à charge des propriétaires pour l'impôt foncier.
- D'avoir capacité matérielle à libérer ces terrains et les préparer à d'autres cultures adaptées à leurs capacités agronomiques et durables spéculativement sur le moyen terme.
- De pouvoir regrouper des parcelles pour créer une offre visible et intéressante pour les porteurs de projets.
- D'offrir une alternative claire aux propriétaires qui, après la période de transformation de leurs parcelles pourraient choisir soit de rester propriétaires en louant au nouveau porteur de projet, soit de vendre leur bien.

À ces débats, très professionnels, doivent s'ajouter des objectifs sociétaux qui concernent les demandes de la population en matière d'alimentation et de santé et une réflexion plus générale sur les problèmes climatiques.

Concrétiser la réflexion par une démarche/action originale et globale.

Conscients de la complexité de ces conclusions, nous nous sommes orientés vers la recherche de démarches similaires de transformation/action dans un territoire qui ont permis d'entrevoir des résultats.

Le noyau de réflexion – composé d'acteurs locaux investis dans les structures de l'E.S.S.³, militants syndicaux et citoyens – qui travaille depuis le printemps 2015 s'est étoffé et organisé pour agir concrètement. Depuis début 2016 ce groupe de travail est accompagné par CAP44⁴.

Il a rencontré des membres du bureau municipal de la commune de Monnières, très touchée par la déprise qui avaient entamé un diagnostic de territoire et se trouvaient à la recherche de solutions face aux mêmes problèmes.

Devant la convergence totale tant des analyses que des ébauches d'objectifs les deux démarches se sont enrichies mutuellement et ont décidé d'œuvrer ensemble vers la recherche du même objectif. Elle bénéficiera du diagnostic de terrain en cours à Monnières ainsi que de l'expérience de cette commune en démocratie participative pour transposer ces principes ailleurs dans le territoire.

Une expérience originale est conduite sur des friches urbaines autour de Nantes. Des acteurs locaux (agriculteurs, propriétaires, associations, collectivités locales) se sont regroupés en SCIC⁵ pour remettre en culture des terrains en non

3 : E.S.S. : Économie Sociale et Solidaire

4 : C.A.P. 44 : Construire une Agriculture Paysanne Performante et Plurielle en 44

5 : S.C.I.C. : Société Coopérative d'Intérêts collectifs

valeur économique depuis plusieurs années, les entretenir en attendant de les remettre dans le circuit économique de l'agriculture locale.

C'est de la découverte de cette initiative qu'est venue l'idée d'une réflexion sur l'adaptation de cet outil aux besoins spécifiques rencontrés dans le vignoble.

Enjeux de l'action

Une réorganisation foncière à l'échelle d'un territoire doit impérativement répondre conjointement aux besoins locaux et aux demandes de la population pour pouvoir s'ancrer dans le temps et entrevoir les premiers résultats.

La gestion dans le temps et la possibilité d'être à l'écoute de la population sont donc des objectifs de base.

Il est donc indispensable de créer un outil dont l'objectif sera de réorganiser et structurer les terres en déprise pour former des unités viables afin de pouvoir intégrer de nouveaux agriculteurs mais aussi de prévoir sa gouvernance pour intégrer à la réflexion l'ensemble des forces vives locales.

Cet objectif ambitieux qui répond à un véritable enjeu d'avenir pourrait se décliner comme suit :

1. Viser le moyen et le long terme,

En imaginant les moyens d'une adaptation du vignoble par une mutation des délaissés viticoles vers des activités durables autour de l'alimentation humaine, dont la viticulture, en circuit court ou de la production d'énergie, l'ensemble pour une consommation la plus locale possible. (création de valeurs qui fructifient entre elles dans le territoire)

2. Organiser pour accompagner la demande de la société nécessite de s'ancrer dans le local.

L'élaboration et la construction d'une structure pour porter ce projet dans le moyen terme doit s'appuyer sur l'existant en premier lieu (associatif, coopératif, professionnel) mais doit intégrer pleinement l'ensemble des forces vives (collectivités) et la population dans toutes ses composantes et à toutes ses décisions afin que cette dernière adhère véritablement au projet.

3. Adapter les outils et expérimenter.

La création de cet outil nouveau pour coller aux objectifs doit s'accompagner de la possibilité de le réformer en permanence et donc de l'organiser.

Le caractère « expérimental » donné à l'action et au projet sera utilisé pour l'analyse et la comparaison des résultats aux objectifs initiaux sur tous les plans (sociologique, environnemental, économique,...).

Apparaît ainsi clairement la raison d'être de notre projet :

mettre à disposition structures et méthodes dans un cadre coopératif pour permettre le rassemblement, la réflexion et l'organisation des acteurs du territoire Vignoble Nantais afin de faciliter l'installation de nouveaux producteurs au carrefour des terres disponibles et de la demande de biens alimentaires locaux de qualité.

Quel outil ?

L'outil expérimental, support du projet aura pour fonctions concrètes :

- Structurer l'offre de foncier libre, le réorganiser par zones, rassembler les propriétaires qui lui loueront leurs terres.
- Cultiver/préparer les terres, pour les rendre disponibles et intéressantes pour de nouveaux projets.
- Identifier les besoins et préparer, via des groupes locaux, les possibilités de débouchés et l'accueil des porteurs de projets.

Concernant le statut juridique, S.C.I.C, A.F.A⁶, S.C.E.A⁷ présentent chacune des potentialités et des impossibilités.

C'est la SCIC qui peut seule permettre à la fois le regroupement, la prise à bail et l'exploitation temporaire des parcelles et dans le même temps, l'association la plus large de partenaires, propriétaires, agriculteurs, associations, citoyens, salariés, collectivités territoriales, syndicats, chambre consulaire, etc. pour conduire ce projet dans une ouverture et une transparence totales.

La constitution d'une SCIC demande un peu de temps pour la réalisation du dossier administratif. Ajouter la volonté de mobiliser le plus grand nombre de partenaires et le projet se heurte à la réalité d'un besoin de concrétisation immédiat pour convaincre, en particulier les propriétaires de parcelles délaissées.

Le choix a donc été fait de proposer la constitution d'une association de préfiguration qui se transformera, à terme dans un statut coopératif de SCIC.

6 : Association Foncière Agricole (utilisée sur la commune du Pallet)

7 : Société Civile d'Exploitation Agricole